

Lyon, le 8/11/2013

Liminaire CAP locale Liste d'aptitude de B en A

Monsieur le président,

Lors du CTR du 1er octobre, Solidaires Finances Publiques a souligné avec force la déconnexion croissante entre les moyens et la réalité des services. Les 1988 suppressions d'emplois annoncées pour 2014, les coupes budgétaires qui réduisent les moyens de fonctionnement des services, vont renforcer le ras le bol ambiant et abîmer encore plus le service public DGFIP mais également les conditions de vie au travail des agents. Partout, la charge et la complexité du travail sont en hausse pesant lourdement sur le quotidien des agents. En réponse, la Direction Générale met en avant la démarche stratégique. Pour Solidaires Finances Publiques, les solutions avancées sont essentiellement axées autour d'une stratégie de modernisation des moyens et du réseau, laissant largement de côté les personnels. Les revendications autour de la reconnaissance des qualifications notamment, ou sur les conditions de vie au travail sont vaguement entendues, mais, à ce jour, aucune mesure significative n'a été annoncée ni prise. Concernant les conditions de vie au travail, si nous avons obtenu au plan national un cycle de discussions qui a permis de mettre en place différents outils à destinations du réseau (DUERP, Tableau de veille sociale, ...), force est de constater que le changement annoncé n'est pas perceptible pour les agents.

Concernant cette CAP de liste d'aptitude, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude est également un des vecteurs importants de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel. Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous, l'ancienneté administrative étant dès lors le critère le plus objectif.

Au regard des dispositions statutaires et réglementaires, cette sélection repose sur l'examen du dossier de l'agent, son aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur, son aptitude à la mobilité fonctionnelle ou géographique, le parcours professionnel de l'agent et pour le B en A, l'aptitude à exercer des fonctions d'encadrement. En ouverture des travaux et en réponse à nos propos liminaires nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités qui vous a été communiquée par la direction générale. Nous voulons connaître aussi le nombre d'agents qui ont fait l'objet d'entretiens personnalisés. Sur ce point, vous voudrez bien nous préciser la nature et la portée de ces entretiens.

Quelques observations de fond concernant les différents critères que vous avez examinés pour cette sélection :

1/ le critère dossier : vous avez examiné les candidatures dans une approche fusionnée, dès lors, il nous semble important que vous nous précisiez votre méthodologie d'examen des dossiers et notamment comment vous avez analysé les aspects liés à la notation. Cette précision est essentielle car, compte tenu des différences d'approches qui existaient dans les deux filières, le mode opératoire d'examen des dossiers n'est pas neutre pour les agents. Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est fondamentale, que les agents aient été évalués dans la filière GP avec notamment un

tableau synoptique qui précisait plus finement les compétences et des notes d'encouragement plus nombreuses ou dans la filière fiscale avec notamment un fléchage plus constant des majorations d'ancienneté pour les agents identifiés comme potentiellement promouvables.

2/ l'aptitude à la mobilité fonctionnelle ou géographique. Compte tenu de la précision tardive des règles de gestion en matière de mutation, ce critère ne doit être en aucun cas un critère de pénalisation notamment si les candidats ont émis des réserves ou des inquiétudes quant aux risques d'une mobilité géographique ou fonctionnelle. Solidaires Finances Publiques tient à réaffirmer sur ce point deux éléments essentiels :

- Les agents et les organisations syndicales et plus particulièrement notre organisation syndicale étaient opposés à la fusion des deux réseaux. Suite à la décision du gouvernement Fillon de fusionner la DGI et la DGCP, Solidaires Finances Publiques a tenté jusqu'à la dernière minute de maintenir des statuts particuliers par filière et donc des règles de gestion par filière. Dès lors, les agents ne peuvent subir les conséquences négatives d'arbitrages qui ont nié la spécificité des missions et des métiers de nos deux anciennes administrations.
- Les volumes de promotion entre les deux réseaux ne doivent pas être impactés par des considérations administratives et politiques.

Pour cette campagne 2014, nous dénonçons avec la plus grande fermeté le manque de transparence et d'information préalables en matière de règles d'affectation. Ainsi les candidats possédant des qualifications informatiques n'ont pas eu, au moment du dépôt des candidatures et encore aujourd'hui, tous les éléments et toutes les informations leur permettant de se positionner en pleine connaissance de cause. Ce manque de transparence conduit de nombreux agents à se demander s'ils doivent maintenir ou pas leur candidature. Une telle approximation en matière de communication est inacceptable d'autant plus que les conséquences pour les agents sont d'importance.

3/ La parcours professionnel. Solidaires Finances Publiques rappelle que les agents ne sont pas forcément maître de leur parcours, dès lors, ce critère doit être examiné avec discernement et équité.

4/ Pour le B en A : l'aptitude à exercer des fonctions d'encadrement. Pour Solidaires Finances Publiques de nombreux agents ne sont pas, compte tenu de leur affectation, en situation d'encadrement. C'est donc bien le potentiel qu'il vous convient d'analyser et en aucun cas la manière de servir en tant que tel.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques réaffirme qu'il ne participera pas au classement des agents entre eux, les agents classés excellents devant être départagés selon leur ancienneté administrative. Par ailleurs, à l'issue de processus de sélection (CAPL puis CAPN), certains de nos collègues accéderont à la catégorie supérieure, ils devront dès lors bénéficier d'une formation initiale d'un niveau suffisant leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à leur nouveau grade. Les formations dispensées en 2013 étaient sur ce point totalement sous dimensionnées.